Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024
ID : 031-213101876-20240613-2024_074-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, CANILLO, FÉDOU, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
13 juin 2024
Acte n° **2024-074**

Absent(s) représenté(s) :
Mme CALVO a donné procuration Mme BRUN
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme STEMER a donné procuration à Mme VOISIN
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CANILLO
M. FRANCHINA a donné procuration à Mme VITET
M. GAUTHIER a donné procuration à M. RIVIER
M. JÉROME a donné procuration à Mme LACOSTE
M. MAILHÉ a donné procuration à M. FÉDOU

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mmes BOBO et LE PRIOL
MM. BONNET et PILET

Conseillers présents :
21

Secrétaire de séance : M. BARBA Jean-Luc

Date de la convocation :
6 juin 2024

Thème : 3.1 - ACQUISITIONS

Objet : Acquisition de diverses parcelles du lotissement des Treize Vents

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que cette acquisition concerne la rétrocession de diverses parcelles du lotissement des Treize Vents comprenant de la voirie, les réseaux et les espaces verts.

Cette rétrocession a fait l'objet d'une validation des parcelles à rétrocéder par la commune et par l'Association Syndicale les Treize Vents", ainsi que par la validation de travaux demandés par la Mairie.

Ces parcelles seront classées dans le domaine public de la commune, à savoir :

PARCELLES	NATURE des PARCELLES	MÈTRE LINEAIRE DE VOIRIE	SUPERFICIES
AZ 23	piétonnier		159 m²
AZ 47	voirie/piétonnier	170 ml	1 668 m²
AZ 56	voirie	260 ml	2 255 m²
AZ 95	piétonnier		421 m²
BB 146	voirie	120 ml	1 352 m²
AZ 85	voirie/espace vert	295 ml	3 720 m²
AZ 65	voirie	97 ml	1 060 m
AZ 60	bassin de rétention		3 221 m²
AZ 116	servitude RTE		226 m²
BB 145	voirie	181 ml	1 510 m²
BB 128	bassin de rétention		658 m²
BB 151	voirie	3 ml	17 m²
AZ 109	espace vert		112 m²

.../...

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024
ID : 031-213101876-20240613-2024_074-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2024 – acte n° 2024-074 – page 2/2
Thème :	3.1 - ACQUISITIONS
Objet :	Acquisition de diverses parcelles du lotissement des Treize Vents

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des diverses parcelles du lotissement des Treize Vents selon les conditions ci-dessus énoncées, et de les intégrer au domaine public, et d'intégrer dans le domaine public routier les parcelles relatives à la voirie.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve l'acquisition de diverses parcelles du lotissement des Treize Vents selon les conditions énoncées ci-dessus, et de les intégrer au domaine public.

ARTICLE 2 : approuve d'intégrer dans le domaine public routier les parcelles relatives à la voirie.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 13 juin 2024.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BARBA Jean-Luc

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 13 juin 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le – 2 JUIL. 2024